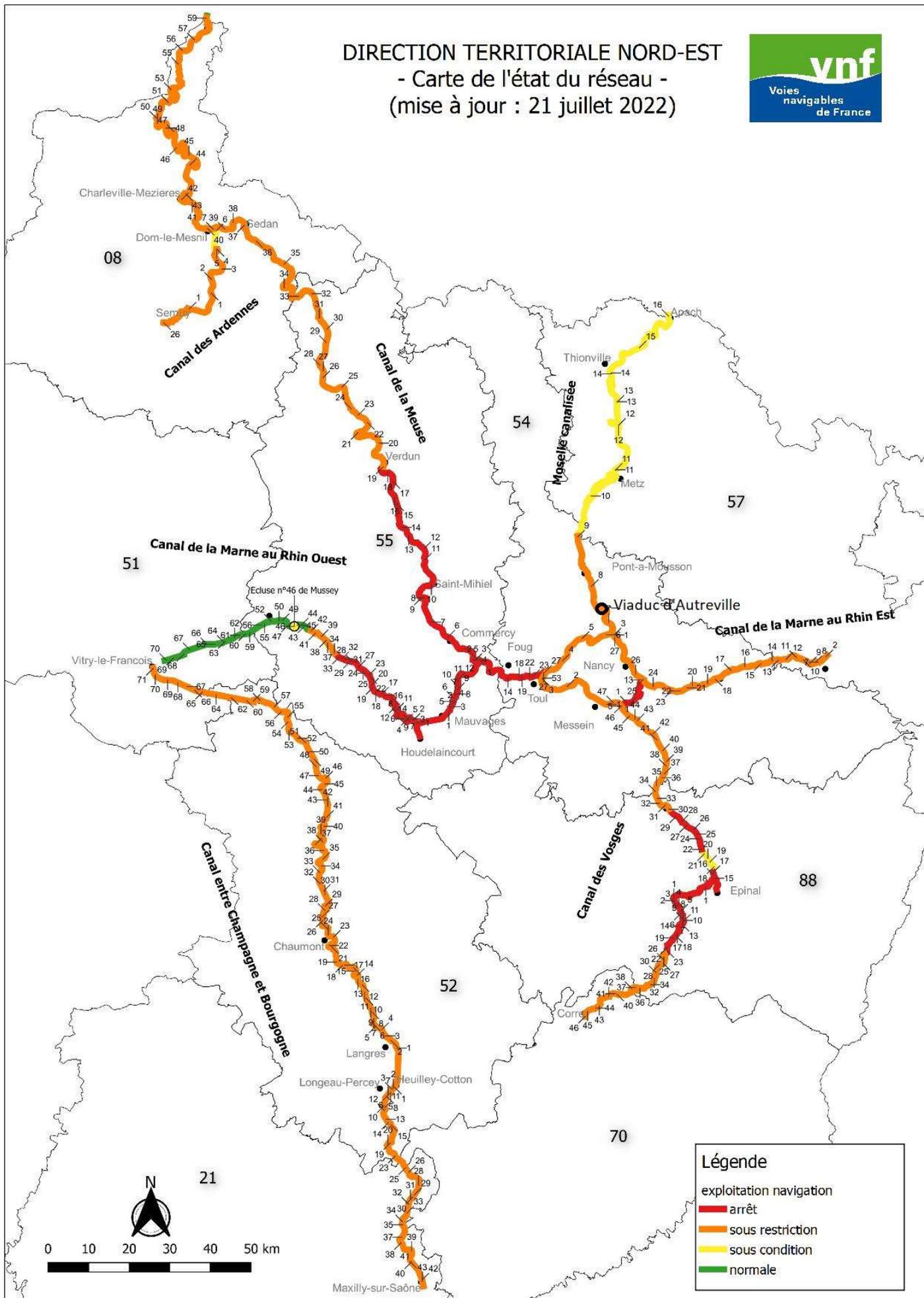


DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST
 - Carte de l'état du réseau -
 (mise à jour : 21 juillet 2022)



Légende

- exploitation navigation
- arrêt
- sous restriction
- sous condition
- normale

I. Rappel des avis à la batellerie en cours au 21/07/2022.

Voie d'eau	PK début / n° ouvrage	PK fin / n° ouvrage	Conditions de navigation	Avis batellerie
Canal de la Marne au Rhin Ouest	PK 51.732 E34 vMarne	PK 129.655 E 25 vMoselle	Arrêt de navigation	FR/2022/04093 à/c du 13/07/22
	PK 129.934 écluse N°26 de Toul		Passage sous condition, 1 passage par heure	FR/2022/04284 à/c du 20/07 à 9:00
	PK 51.732 E34 vMarne	PK 102.498 E12 vMoselle	Limitation mouillage 1.60 m	FR/2022/04074 à/c du 09/07/22 à 7:00
	PK 43.298 E42 de Fains les Sources	PK 51.732 E34 de la grande Chalaide	Limitation du mouillage 2m	FR/2022/04075 à/c du 09/07/22
	PK 131.150 E27 de Toul	PK 51.732 E34 de la grande Chalaide	Regroupement de bateaux obligatoire - Limitations de fausses bassinées	FR/2022/02916 FR/2022/03741
	PK 38.5 Pont de Mussey		Passage sous annonce 24h à l'avance, Plages de navigation réduites, regroupement de bateaux obligatoire.	FR/2022/02578 du 01/06/21 au 31/03/23
	PK 2.791 écluse N°70 de Frignicourt	PK 222.992 écluse N°43 du chemin de fer	Fin d'entrée sur le réseau (21/07) Arrêt de navigation (28/07)	FR/2022/04253 à/c des 21/07 et 28/07
Canal entre Champagne et Bourgogne	PK 0.000	pk 225.397	Limitation du mouillage 1.80m	FR/2022/04179 à/c du 13/07/ à 12:00
	PK 0.000	pk 225.397	Regroupement des bateaux obligatoire - Limitation des fausses bassinées	FR/2022/03312 à/c du 15/06/22
Canal de la Meuse	PK 272.404 E N°1 de Troussey	PK 260.269 E6 de Commercy	Arrêt de navigation	FR/2022/04072 à/c du 13/07
	PK 260.279 E 6 de Commercy	PK 204.370 E 19 de Verdun	Arrêt de navigation	FR/2022/04223 à/c du 18/07/22 à 8:00
	PK 272.404 E N°1 de Troussey	PK 7.100 E N°58 des 3 Fontaines	Limitation mouillage 1.60 m - Regroupement des bateaux obligatoire	FR/2022/03763 à/c du 29/06/22 à 9:00 FR/2022/03369 à/c du 17/06/22
Canal des Ardennes	PK 0.048 E7 versant Meuse	PK 38.480 E 26 de Semuy	Regroupement de bateaux obligatoire	FR/2022/03388 à/c du 17/06/22
	PK 6.006 écluse 5 de St Aignant	PK 38.480 E 26 de Semuy	Limitation du mouillage à 1.40m	FR/2022/04102 à/c du 09/07/22
Canal des Vosges	PK 81.613 E17 de Chavelot	PK 114.208 E24 de Harsault	Arrêt de navigation	FR/2022/04152 à/c du 16/07 à 7:00
	PK 61.356 E 30 vM de Charmes	PK 25.883 E 47 vM de Messein	Arrêt de navigation	FR/2022/04293 à/c du 23/07/22 à 12:00
	PK 61.356 E 30 vMoselle	PK 74.776 E 22 vMoselle	Arrêt de navigation	FR/2022/04294 à/c du 20/07/22 à 10:00
	PK 61.356 E 30 vM de Charmes	PK 25.883 E 47 vM de Messein	Limitation de mouillage à 1.80m	FR/2022/04289 à/c du 20/07/22 à 10:00
	PK 109.135 écluse 19 vSaône	PK 147.301 écluse 46 vSaone	Limitation du mouillage à 2m	FR/2022/04027 à/c du 09/07/22
	PK 25.820 E47 de Messein	PK 147.353 Jonction avec Saône canalisée	Regroupement de bateaux obligatoire - Limitations de fausses bassinées	FR/2022/02684 à/c du 30/05/22
Embranchement d'Epinal	PK 0.000	PK 3.609	Modification des conditions de navigation	FR/2022/03916 à/c du 07/07/22
Moselle et embranchement de Frouard	PK 338.350 viaduc d'Autreville		Restriction - Hauteur libre sous l'ouvrage à 5,60 m	FR/2022/02866 du 16/05/22 au 30/11/22
	PK 318.100 écluse de Pagny sur Moselle	PK 392.100 écluse de Neuves-Maisons	Limitation du mouillage à 2.80m	FR/2022/04283 à/c du 19/07/22 à 17:00
	PK 318.100 écluse de Pagny sur Moselle	PK 392.100 écluse de Neuves-Maisons	Limitation des fausses bassinées Regroupement des bateaux Rallongement de la durée d'éclusage	FR/2022/04283 à/c du 26/07/22 à 12:00
	PK 318.100 écluse de Pagny sur Moselle	PK 242.430 écluse d'Apach	Limitation des fausses bassinées Regroupement des bateaux Rallongement de la durée d'éclusage	FR/2022/04283 à/c Ddu 08/07/22 à 12:00
Canal de la Marne au Rhin Est	PK 154.600 E27	PK 222.400 E2 de Réchicourt	Limitation du mouillage à 2.10m Regroupement de bateaux obligatoire - Limitations de fausses bassinées	du 30/05/22 au 10/11/22 FR/2022/03596 à/c du 23/06/22 FR/2022/02871 à/c du 30/05/22
Embranchement de Nancy	PK 0.000 E 13 Laneuveville	PK 10.541 E5 de Richardménil	Arrêt de navigation	FR/2022/04172 à/c du 12/07 à 9:00

II. Informations complémentaires :

Les ressources en eau sont critiques, certaines prises d'eau ont atteint les débits réservés et sont fermées pour VNF. Pas de précipitations prévues.

Mesures mises en place par VNF dans le cadre du respect de la réglementation liée à la gestion de l'eau en période de sécheresse:

- **Arrêt de navigation :**
 - Embranchement d'Epinal Fermeture de l'accès au port mais possibilité de naviguer dans le port entre les PK 0,000 et 3.609.
 - Canal des Vosges
 - de l'écluse 17vMoselle de Chavelot à l'écluse 24 vSaône de Harsault à partir du 16/07/22 à 7:00.
 - De l'écluse 30vMoselle de Charmes à l'écluse 47 vMoselle de Messein à partir du 23/07/22 à 12 :00.
 - De l'écluse 30vMoselle de Charmes à l'écluse 22 vMoselle à partir du 20/07/22 à 10:00.
 - Canal de la Meuse de l'écluse 1 à la 19 de Verdun à partir de lundi 18/07/22 à 8:00.
 - Embranchement de Nancy dans le cadre du protocole de préservation de l'alimentation en eau potable de la métropole du grand Nancy.
 - Canal de la Marne au Rhin Ouest de l'écluse 25 de Toul à l'écluse 34 versant Marne.
 - Canal entre Champagne et Bourgogne, Fin d'entrée sur le réseau à partir du 21/07 à 19:00 et ensuite un arrêt de la navigation à partir du 27/07/22 à 19:00.

- **Regroupement de bateaux obligatoire et limitation des fausses bassinées sur :**
 - Canal de la Marne au Rhin ouest entre les écluses 34 versant Marne et 27 versant Moselle.
 - Canal entre Champagne et Bourgogne sur tout l'itinéraire.
 - Canal de la Marne au Rhin Est et embranchement de Nancy sur tout l'itinéraire
 - Canal des Vosges sur tout l'itinéraire.
 - Canal de la Meuse sur tout l'itinéraire.
 - Moselle canalisée sur tout l'itinéraire et allongement d'éclusage.
 - Canal des Ardennes sur tout l'itinéraire.

- **Limitation de mouillage :**
 - Canal de la Marne au Rhin ouest :
 - à 1,80m entre les écluses 34 versant Marne et 12 versant Moselle
 - à 2,00m entre les écluses 34 et 42 du versant Marne
 - Canal entre Champagne et Bourgogne à 1.80m sur tout l'itinéraire dans le cadre de la préservation de l'alimentation en eau potable de la région Langroise.
 - Canal de la Marne au Rhin Est à 2,10m sur tout l'itinéraire.
 - Canal de la Meuse à 1,60 m sur tout l'itinéraire
 - Canal des Ardennes à 1,40 m entre l'écluse 26 de Semuy et l'écluse 5 de St Aignan.
 - Canal des Vosges
 - A 2,00 m de l'écluse 27 vMoselle à la 22 vMoselle et de l'écluse 19 vSaône à la 46 vSaône.
 - A 1.80m de l'écluse 30 vM de Charmes à la 47 vM de Messein.
 - Moselle canalisée à 2.80m de l'écluse de Pagny sur Moselle à l'écluse de Neuves-Maisons à partir du 19/07/22 à 17 :00.

III. État de la ressource en eau :

Tableau et graphique de l'état des réserves au 21/07/2022

État de remplissage des réservoirs année 2022				
Réservoirs	Capacité PHE en Mm ³	Volume au 21/07/2022 en Mm ³	Taux de remplissage utile	Indicateur réserve utile
PARROY	1.61	0.73	53%	😊
BOUZEY	7.02	1.13	24%	😞
BAIRON	4.60	2.17	0%	😡
LIEZ	14.53	3.75	33%	😐
MOUCHE	7.45	1.88	35%	😐
CHARMES	10.21	1.94	0%	😡
VINGEANNE	6.91	2.68	48%	😐

